

## **MOTION - LUTTE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES DE L'AEROPORT DE CANNES MANDELIEU**

Madame GOURDON

L'aéroport de Cannes-Mandelieu demande la révision du Décret qui limite le tonnage à 22 tonnes, pour le porter à 35 tonnes.

Rappel : le tonnage est passé de 13 tonnes à 22 tonnes en 1995, engendrant une augmentation importante du trafic des jets.

Alors que l'aéroport a mis en place des outils coûteux: capteurs de bruits, suivi de trajectoires ... aucune amélioration réelle n'a été constatée. Le classement de l'aéroport en catégorie B, les survols des ronds bleus (village) se poursuivent sans réaction notable, ni sanction de l'aéroport. Rien n'est fait ou à peu près pour éviter le survol à très basse altitude des zones habitées de Mougins, Mouans-Sartoux, Grasse sud, Pégomas et la Roquette sur Siagne. Les études ont été systématiquement écartées par la Direction Générale de l'Avion Civile (DGAC). L'arrivée d'avions plus lourds continuerait de détériorer la situation.

Nous demandons la suppression des avions bruyants, comme le Piaggio Avanti. Il est question de supprimer cet avion depuis plusieurs années, sans aucune suite. Même chose sur l'augmentation potentielle du trafic qui n'est pas clairement chiffrée et varie de 5 % à 50 % selon les études.

De plus, la hausse de 200 pieds de l'altitude de la trajectoire n'aurait aucun impact sur les nuisances subies par les quartiers survolés en phase finale d'atterrissage, par contre l'augmentation du tonnage et de l'amplitude horaire aurait des effets très négatifs. Nous sommes donc dans une situation de blocage total, la DGAC refusant toute étude des solutions proposées pour amoindrir les nuisances et l'aéroport ne prenant pas de mesures concrètes vis-à-vis des pilotes récalcitrants. La période choisie paraît particulièrement mal adaptée pour lancer un tel dossier.

La commune de Mouans-Sartoux émet donc un avis très défavorable à ce projet, portant sur la modification de tonnage à 35 tonnes et ne pourra pas accepter l'ouverture de discussion sur son contenu. Elle exige des garanties formelles sur les points suivants :

Garanties générales :

- Création d'un groupe de travail consultatif des élus des communes directement concernées par les nuisances de l'aéroport en amont de chaque Cocom (Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport) : la Roquette sur Siagne, Mandelieu, Cannes, Mougins, Mouans-Sartoux, Pégomas, Grasse.
- Affirmation claire de limite horaire (20 heures) et de mouvements de jets : maximum 10 000.

- Réaffirmation de la vocation d'aéroport d'affaire de la plateforme de Cannes Mandelieu.
- Application de sanctions pour les pilotes ne respectant pas les consignes d'atterrissage.
- Interdiction immédiate des avions bruyants habitués de l'aéroport ex : Piaggio Avanti.
- Lancement d'une étude sur l'abandon du « trombone » et la création d'une nouvelle trajectoire arrivant par le Nord-Ouest.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'ADOPTER cette motion,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à la transmettre à :
  - Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
  - Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable
  - La Direction de l'aérodrome de Cannes Mandelieu.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**